

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Soutien aux entreprises en difficulté : Les missions de la Conseillère départementale aux entreprises en difficulté

La **Mission d'Aide aux Entreprises en Sortie de Crise**, créée en juin 2021 dans le cadre du plan d'action national de sortie de crise, a pleinement rempli son rôle durant 18 mois grâce à la forte mobilisation des équipes dédiées et de l'ensemble des partenaires.

Pour tenir compte de la conjoncture et dans un souci de pérennisation de l'instance, **ses missions sont désormais assurées par les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP)** dans le cadre du Comité national d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté.

Les conseillers départementaux à la sortie de crise, désormais nommés « **conseillers départementaux aux entreprises en difficulté** », sont **présents dans tous les départements**. Ils sont les points d'entrée des entreprises et sont en première ligne pour les informer et apporter les réponses de l'État face aux événements qui impactent la santé économique des PME et des artisans. Ils coordonnent les comités départementaux aux entreprises en difficulté.

Ces structures permettent de partager les diagnostics et de formuler des propositions conjointes au profit des entreprises et secteurs en difficulté en associant, autour de la DGFIP, la Direction générale des entreprises, la Direction générale du Trésor, la Banque de France, la Direction de la Sécurité sociale, l'URSSAF-Caisse nationale, la Direction des affaires civiles et du sceau, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, ainsi que l'ensemble des partenaires publics et privés qui interviennent pour soutenir les entreprises en difficulté.

**En Ardèche, la conseillère départementale aux entreprises en difficulté est Madame Laurianne LAINE.**

Elle est joignable au **04 75 65 55 23** ou au **06 27 55 75 79**.

Vous pouvez lui adresser un **courriel** à : [codefi.ccsf07@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf07@dgfip.finances.gouv.fr)

Vous pouvez également **prendre rendez-vous** avec elle pour un premier entretien téléphonique **via la rubrique « Contact et rendez-vous »** située en haut, à droite de la page d'accueil du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (chemin d'accès en page suivante).

**Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**

Tél : 04 75 66 50 07/14/16  
Mél : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)  
[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)



@Prefet07

Haut de la page d'accueil www. impôts.gouv.fr :

Chemin d'accès à la prise de rendez-vous,  
après avoir cliqué sur la rubrique « Contact et RDV » :

1 Vous êtes :

Particulier	Particulier domicilié hors de France	Professionnel	Entreprise étrangère (sans établissement stable en France)
Partenaire			

2 Votre demande concerne :

Une assistance aux téléprocédures	Une question fiscale d'ordre général	La création d'entreprise (contact et prise de RDV)	La gestion de vos impôts (contact et prise de RDV)
Autre démarche fiscale (quitus, timbre fiscal...)	Une entreprise relevant de la Direction des Grandes Entreprises	Vos correspondants spécialisés	

3 Au sujet de :

Difficultés économiques et financières (problème de trésorerie...)	Associations de gestion agréées	Centres de gestion agréés	Centres de gestion agricoles
Organisme mixte de gestion agréé	Correspondants associations	Correspondants téléprocédures	Conciliateur fiscal départemental

Trouver votre réponse parmi nos questions fréquentes

- Je suis en situation difficile

Chercher le service compétent pour votre question

Sélectionnez un département

07 - Ardèche

RECHERCHER VOTRE SERVICE

CONSEILLERS DEPTX SORTIE CRISE

ARDECHE

04 75 65 55 23

CGC@CCSRP@DGFiP@impots.gouv.fr

PRENDRE RENDEZ-VOUS